

# Infos de l'agrochimie suisse en lien avec la session parlementaire

Février 2018

## Sujets d'actualité

### L'initiative "Eau potable" augmenterait les importations de denrées alimentaires

L'exigence de ne subventionner que les paysans qui travaillent sans utiliser de produits phytosanitaires ni d'antibiotiques à titre prophylactique est irréaliste, déséquilibrée et indifférente aux besoins réels de la paysannerie comme à ceux de la population dans son ensemble. **Le groupe d'industrie Agrar rejette l'initiative populaire « Pour une eau potable propre et une alimentation saine ».**

L'usage d'antibiotiques comme activateurs de croissance est déjà interdit en Suisse depuis 1999. De même, depuis avril 2016 la loi proscrit formellement leur prescription à titre prophylactique sur notre sol. Enfin aucun agriculteur ne reçoit en Suisse de paiements directs pour la raison qu'il utilise des produits phytosanitaires. Bien au contraire, celui qui en consomme peu est récompensé. Aujourd'hui déjà, par conséquent, des règles judicieuses et adéquates régissent en Suisse l'utilisation de produits phytosanitaires et d'antibiotiques.

Dans notre pays, 70 pour cent de l'eau potable peut être distribuée sans traitement coûteux. A l'échelle mondiale, c'est un niveau record et ça doit le rester. Dans le cadre de nombreux projets et campagnes d'information, l'agro-industrie milite déjà pour la meilleure protection possible des eaux. Mais des mesures comme celles que réclament les auteurs de l'initiative ne servent aucun objectif utile. Elles auraient pour effet que la production autochtone ne pourrait plus contribuer de manière satisfaisante à assurer l'approvisionnement de la population suisse. Les **denrées alimentaires locales renchériraient**. Les quantités manquantes de produits agricoles devraient être compensées par des **importations supplémentaires**. Il faudrait aussi s'attendre à des transferts de production à l'étranger, avec pour corollaire une augmentation des risques et du degré de dépendance, ainsi qu'une multiplication des transports internationaux de denrées alimentaires.

### Procédure de consultation sur les exigences chiffrées concernant la qualité des eaux

La Confédération prévoit de fixer de nouvelles exigences numériques en matière de qualité des eaux superficielles. Pour le groupe d'industrie Agrar, ces exigences doivent **impérativement être définies en harmonie avec des normes internationales** et s'appuyer sur des études scientifiques. L'aspect bénéfique des substances mises en œuvre devrait aussi être pris en compte lors de la définition des mesures s'appliquant en cas de dépassement des valeurs-limites.

## Affaires parlementaires

### 16.073 Initiative populaire "Pour des denrées alimentaires saines et produites dans des conditions équitables et écologiques (initiative pour des aliments équitables)"

Au Conseil des Etats le 27 février 2018

#### **Recommandation : NON à cette initiative 16.073**

scienceindustries rejette l'initiative "pour des aliments équitables". Nous saluons le non sans équivoque que lui oppose également le Gouvernement. Ce texte exige une production alimentaire respectueuse de l'environnement et des animaux, obtenue au surplus dans des conditions de travail équitables. L'objectif est

certes honorable, mais le moyen par lequel l'initiative compte l'atteindre n'est ni réaliste ni économiquement raisonnable - précisément du point de vue de l'approvisionnement de notre pays en produits indigènes et importés. Le renoncement qu'implique l'initiative à une grande partie des biens importés dont la Suisse a besoin serait déraisonnable, à la fois économiquement et sur le plan écologique.

### **17.023 Initiative populaire "pour la souveraineté alimentaire. L'agriculture nous concerne tous"**

Au Conseil des Etats le 12 mars 2018

#### **Recommandation : NON à cette initiative 17.023**

**Ce texte affaiblit la compétitivité et la capacité d'innovation de l'agriculture et de l'industrie agroalimentaire suisses, tout en réduisant la marge de manœuvre de la Suisse en matière de politique économique extérieure.** Ses auteurs veulent frapper de droits de douane supplémentaires, voire interdire, au mépris du droit commercial international, les importations de denrées alimentaires qui ne répondent pas aux normes suisses du développement durable. Ils demandent aussi que soit inscrite dans la constitution l'interdiction de recourir aux organismes génétiquement modifiés dans l'agriculture. Le groupe d'industrie Agrar dénonce vigoureusement ce type de censure technologique dogmatique, dénués de justification scientifique.

### **Déposés récemment**

**Postulat 17.4323: "Établir l'utilité des produits phytosanitaires pour la Suisse".** Le groupe Agrar soutient ce postulat. D'une manière générale, on ne dispose pas de suffisamment de données sur l'utilité des produits phytosanitaires pour l'agriculture suisse et l'économie du pays. Le plan d'action visant à réduire les risques des produits phytosanitaires qui est sorti de presse il y a peu ne repose donc pas sur des données fiables et confirmées relatives aux avantages de ces produits - il apparaît donc, de ce fait, unilatéral et lacunaire.

**Interpellation 17.4264 "Risques liés aux produits phytosanitaires : quelle est la pertinence des critères retenus ?"** Selon le Plan d'action, l'utilisation de produits présentant un "potentiel de risque particulier" doit être réduite de 30 pourcent. Les fondements de cet objectif, ainsi que son efficacité, sont cependant peu clairs. Mais une chose est sûre : l'application d'une telle mesure va constituer un énorme défi pour l'agriculture, puisqu'il n'existe aucun moyen de substitution pour bon nombre des produits en question et que, de ce fait, d'importantes lacunes pourraient apparaître dans la protection des cultures. Le développement d'une nouvelle substance phytosanitaire est un processus très long et qui mobilise beaucoup de ressources. Avant qu'elle parvienne à maturité commerciale, il faut compter **onze ans** en moyenne.

### **Informations de la branche**

#### **L'industrie investit dans un projet de vulgarisation**

Lors du remplissage, de la vidange et du nettoyage des pulvérisateurs, il arrive que des produits phytosanitaires puissent entrer par inadvertance au contact des eaux (sources ponctuelles). L'industrie agricole a donc décidé de soutenir un projet de l'Association suisse pour l'équipement technique de l'agriculture (ASETA) et d'Agridea ciblant précisément les opérateurs d'engins de pulvérisation. Il s'agit de sensibiliser et de conseiller ceux-ci, ainsi que les organismes de contrôle qui vérifient périodiquement la totalité des appareils.

#### **Le pulvérisateur valaisan par drone au service d'une agriculture durable**

Le projet pilote Agrofly – le premier drone pulvérisateur d'Europe - montre l'avenir et le potentiel de l'agriculture numérique. C'est l'exemple type d'une collaboration fructueuse entre une startup et l'industrie phytosanitaire et les représentants des autorités en vue d'une utilisation encore mieux ciblée et économe en ressources des produits phytosanitaires. La commercialisation est prévue pour 2018.

Plus d'informations sous [www.agrofly.ch](http://www.agrofly.ch).

**Le groupe Agrar de scienceindustries** réunit des spécialistes du domaine de la protection des plantes travaillant pour les entreprises BASF Suisse, Bayer Suisse, Leu+Gygax, Omya Agro Suisse, Stähler Suisse et Syngenta Suisse. Dans le domaine des produits phytosanitaires, il œuvre pour des solutions innovantes et respectueuses de l'environnement.